

## Mesures de sûreté dans les structures du ministère de la culture et de la communication

L'agression d'une patrouille Sentinelle au sein du Carrousel du Louvre du 3 février 2017 n'a pas nécessité l'activation de la Cellule interministérielle de crise et du niveau alerte attentat.

En revanche une unité de CRS est maintenant dédiée à la sécurité rapprochée du musée et les patrouilles Vigipirate ont été particulièrement orientées vers les musées.

**Les mesures de sûreté à mettre en œuvre sont donc issues de la posture VIGIPIRATE «Transition 2016-2017» qui s'applique maintenant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.** Elle s'applique, sauf événements particuliers, **jusqu'au 20 mars 2017**, date de la publication de la liste officielle des candidats à l'élection présidentielle.

### **3 niveaux sont dorénavant en vigueur :**

- un niveau dit de « *vigilance* », qui correspond à la posture permanente de sécurité ;
- un niveau « *sécurité renforcée-risque attentat* », qui adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Ce niveau peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national ;
- un niveau « *urgence attentat* », qui serait instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé.

**Aujourd'hui, l'ensemble du territoire national est placé au niveau « sécurité renforcée-risque attentat ».**

Le plan VIGIPIRATE dans sa nouvelle version, vise à mieux informer les citoyens sur le terrorisme, les mécanismes déployés pour y faire face ainsi que sur les gestes et les comportements qui protègent et qui sauvent.

**Un document public, *Faire face ensemble*, a été rédigé** à cet effet, pour les responsables de sites accueillant du public d'une part, mais aussi pour l'ensemble de la population, il est en accès libre sur Internet.

L'effort est réorienté vers les sites liés aux manifestations culturelles, festives et autres et au renforcement de la vigilance dans les sites touristiques et culturels y compris cirques, salles de spectacles.

**Tout établissement recevant du public est invité à définir des procédures simples d'alerte en cas d'attaque terroriste, en s'inspirant de guides actuellement mis en ligne :** guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels, guide à destination des dirigeants de salles de spectacle, de cinémas ou de cirques- guide à destination des dirigeants d'établissements culturels patrimoniaux (musées, monuments historiques, archives et bibliothèques) auquel s'ajoute le guide à destination des présidents d'université, des directeurs

d'établissements d'enseignement supérieur et des référents défense et sécurité ».

La nouvelle posture incite à développer **les formations aux gestes de premiers secours**. Le ministère s'est résolument engagé dans cette voie en adoptant l'objectif national de formation de l'ensemble des agents aux gestes de premiers secours à horizon 2019.

Cet objectif fera l'objet d'un suivi spécifique sur l'ensemble de la période dans le cadre des bilans annuels de formation. Chaque structure est incitée à inscrire à son plan de formation une sensibilisation ou une formation diplômante (prévention secours civique niveau 1). Afin de faciliter la réalisation de cet objectif ministériel, le secrétariat général ouvre également l'ensemble de son plan de formation aux structures du Ministère qui ne seraient pas en capacité d'organiser elles-mêmes ces formations.

Par ailleurs, il faut rappeler que le ministère de l'Intérieur en collaboration avec le Service d'information du Gouvernement (SIG) ont travaillé au **développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : "SAIP"**, pour Système d'Alerte et d'Information des Populations, téléchargeable gratuitement et permet d'être informé en temps réel du niveau de risque dans le périmètre de chacun.

**Enfin, un référentiel des mesures de sûreté est en cours de rédaction par M. le préfet H. Weigel, missionné par le ministère de l'intérieur et le ministère de la culture. Établi sous l'égide du SGDSN (secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale) ce référentiel permettra la diffusion des recommandations de sûreté précises et particulièrement adaptées pour chaque type de structure et d'événement culturel, et des mesures de prévention particulières à prendre.**

\*